

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 septembre 2019

N° P195790 - DEC/1

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : LOW & BONAR GmbH
Edelzeller Strasse 44
36043 Fulda
Allemagne

Marque commerciale : Valmex 7215

Description sommaire :

Composition globale : Toile PES enduite de PVC ignifugé dans la masse.

Utilisation : Tente, auvent et pare soleil

Masse : 360 g/m²

Epaisseur : (0,900 ± 0,090) mm (déterminée par le LNE)

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P195790 - DEC/1 du 12 septembre 2019

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995)

Classement :

M2

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P195790 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages.**

Trappes, le 12 septembre 2019



**La Responsable du Pôle Energie,
Environnement et Combustion**



Noëlle LOFERME-PEDESPAN

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 septembre 2019

N° P195790 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : LOW & BONAR GmbH
Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n°2019/12110 du 6/09/2019
Producteur : LOW & BONAR GmbH

Marque commerciale et référence : Valmex 7215
Composition globale : Toile PES enduite de PVC ignifugé dans la masse.

Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse : 360 g/m²
Epaisseur : Non renseignée
Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le LNE :
Masse : (359 ± 36) g/m²
Epaisseur : (0,900 ± 0,090) mm
Coloris : Blanc

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 5/09/2019

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 11/09/2019

4. RESULTATS

4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4			
Sens	Chaîne Face lisse				Chaîne Face grainée				Trame face lisse				Trame Face grainée			
Coloris	Blanc				Blanc				Blanc				Blanc			
Masse (g)	39,45				39,43				39,50				39,51			
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	-				45				-				-			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-				0				-				-			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-			
Distance > 250 mm après 5 min	-				-				-				-			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	140				150				140				150			
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-				-				-				-			

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5				Eprouvette 6				Eprouvette 7				Eprouvette 8				
Sens	Chaîne Face grainée				Chaîne Face grainée				Chaîne Face grainée				Chaîne Face grainée				
Coloris	Blanc				Blanc				Blanc				Blanc				
Masse (g)	39,42				39,33				39,23				39,56				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	45				–				–				–				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	0				–				–				–				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–				–				–				–				
Distance > 250 mm après 5 min	–				–				–				–				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Longueur détruite/brûlée (mm)	150				125				125				135				Longueur moyenne 134
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–				–				–				–				Largeur moyenne –

Durée d'inflammation ≤ 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)

4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Chaîne Face lisse	Chaîne Face grainée	Trame Face lisse	Trame Face grainée
Coloris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Masse (g)	38,22	38,54	38,40	38,31
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	2,6	0	2,9	1
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Non			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens	Trame Face lisse	Trame Face lisse	Trame Face lisse	Trame Face lisse
Coloris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Masse (g)	38,40	38,27	38,42	38,33
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	2,9	0,7	2	2,1
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Non			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes est observé. Les essais complémentaires de persistance de flamme ont donc été réalisés.

Trappes, le 12 septembre 2019



**La Responsable du Pôle
Energie, Environnement et
Combustion**

Noëlle LOFERME-PEDESPAN

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.